



**NEUVIÈME RÉUNION DU SOUS-GROUPE DE L'EXPLOITATION DE L'ESPACE AÉRIEN ET DES
AÉRODROMES DE LA RÉGION AFI
(AAO SG/9)**

Nairobi, Kenya, 13–17 juillet 2026

Point 6 : Activités devant être coordonnées avec les sous-groupes IIM et SMO

Résultats de la première réunion de l'AEAG et perspectives

(Note présentée par le Secrétariat de l'AEAG)

RÉSUMÉ	
La présente note de travail est une synthèse des principaux résultats de la première réunion du Groupe d'analyse des événements ATS de la Région AFI (AEAG/1) tenue à Libreville (Gabon) du 13 au 17 octobre 2025. S'appuyant sur la base de données régionale de sécurité ATS approuvée pour la période 2023-2024, elle met en lumière les principales tendances en matière de sécurité, les causes systémiques et les facteurs identifiés par la réunion AEAG/1, rappelle les recommandations adoptées par le Groupe, et énonce des mesures prioritaires pour la période 2026-2027. Des renseignements complémentaires détaillés sont disponibles dans le rapport final de la réunion AEAG/1 qui est le document de référence des Conclusions résumées dans la présente note de travail. La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 5.	
<i>Référence</i>	Rapport de la réunion APIRG/27 et RASG-AFI/10 Rapport de la première réunion de l'AEAG
<i>Objectif stratégique connexe</i>	A- Chaque vol est sûr et sécurisé

1. INTRODUCTION

1.1 L'analyse des événements de sécurité ATS est un élément clé de la gestion proactive de la sécurité et soutient la mise en œuvre des Annexes 11, 15, et 19 de l'OACI, ainsi que les objectifs du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) et du Plan mondial de navigation aérienne (GANP). En réponse à la Conclusion 6/04 des réunions APIRG/27 et RASG-AFI/10, le Groupe d'analyse des événements ATS (AEAG) a été créé en tant que mécanisme régional chargé de la compilation harmonisée, de la validation et de l'analyse des événements ATS survenus dans la Région AFI.

1.2 La première réunion de l'AEAG qui s'est tenue à Libreville (Gabon) du 13 au 17 octobre 2026 a examiné

les événements ATS notifiés en 2023 et 2024 et élaboré le premier référentiel régional consolidé pour les tendances, les facteurs contributifs et les mesures prioritaires.

2. CADRE DE L'AEAG

2.1 L'AEAG fournit une méthodologie structurée pour la collecte, la validation et l'analyse des événements de sécurité ATS dans toute la région AFI grâce à une taxonomie commune et à une classification harmonisée des événements. Ce cadre soutient l'identification des domaines à risques et des facteurs contributifs, ainsi que la formulation des recommandations régionales de sécurité à travers la participation collaborative des États, des ANSP, de l'OACI et des RSOO de la région AFI.

2.2 L'analyse couvre les incidents ATS, les situations critiques en vol, les événements imprévus en vol, et les situations fortuites en vol documentées dans le rapport final de réunion AEAG/1.

3. PRINCIPAUX RÉSULTATS DE LA RÉUNION AEAG/1

3.1 Aperçu général et lacunes de l'ensemble de données

3.1.1 La réunion AEAG/1 a examiné 455 événements ATS, y compris 321 événements survenus en 2023 et 134 survenus en 2024. L'écart entre les deux années est surtout dû aux différences dans la maturité des processus de notification, à la notification tardive, la notification partielle et l'application variable des méthodes de classification.

3.1.3 Environ 6 % de l'ensemble de données demeure affectés par la mauvaise qualité des données qui limite une analyse plus approfondie des tendances (voir l'Appendice sur la mauvaise qualité des données).

3.2 Principales tendances de la sécurité

3.2.1 Des risques liés à la météorologie ont été identifiés comme étant le risque systémique qui contribue le plus aux catégories de situations critiques en vol détaillées dans le rapport final de la première réunion de l'AEAG.

3.2.2 Le risque animalier, y compris l'impact d'oiseau, demeure un risque opérationnel persistant sur plusieurs aéroports comme l'indique de façon détaillée le rapport final de la première réunion de l'AEAG.

3.2.3 Les vulnérabilités liées aux communications, surtout les installations de télécommunications aéronautiques (Facility-COM) constituent la principale cause des incidents ATS, avec des événements récurrents liés aux conflits comme les AIRPROX, les grands écarts de hauteur (LHD) et la perte de séparation présentée de manière détaillée dans le rapport final de la réunion AEAG/1.

3.2.4 Les vulnérabilités liées à la sécurité des pistes, surtout les incursions sur piste, ont été identifiées comme étant la principale cause des défaillances ATC présentées de manière détaillée dans le rapport final de la réunion AEAG/1.

3.3 Synthèse des facteurs contributifs

3.3.1 Les facteurs contributifs qui reviennent dans plusieurs catégories comprennent :

- a) les performances humaines et les limites de la conscience de la situation ;
- b) les lacunes dans la communication et les défaillances dans la coordination ;
- c) le non-respect des procédures et les lacunes dans l'exécution ;
- d) les questions techniques et de fiabilité des équipements ;
- e) les contraintes d'espace aérien/opérationnelles qui ont un impact sur la charge de travail et la coordination.

3.3.2 La cartographie des facteurs contributifs détaillée par domaine dans le rapport final de la réunion AEAG/1 figure dans l'Appendice de la présente note de travail.

4. RECOMMANDATIONS ET PRIORITÉS POUR LA PÉRIODE 2026–2027

4.1 Recommandations formulées par la réunion AEAG/1

La réunion AEAG/1 a formulé les recommandations de sécurité et organisationnelles suivantes :

4.1.1 Recommandations de sécurité :

- a) améliorer les compétences ATC et les performances humaines ;
- b) améliorer la conception et la structure opérationnelle de l'espace aérien ;
- c) évaluer et améliorer les performances du service mobile aéronautique ;
- d) renforcer les programmes de gestion du risque animalier.

4.1.2 Recommandations organisationnelles :

- a) étendre la participation à l'AEAG aux experts AGA et OPS ;
- b) garantir la notification en temps opportun, complète et normalisée des événements de sécurité ;
- c) promouvoir la participation inclusive aux activités de l'AEAG ;
- d) réactiver et renforcer le Groupe d'action tactique (TAG).

4.2 Priorités pour la période 2026–2027

Les activités prioritaires de l'AEAG pour la période 2026-2027 comprennent :

- a) le renforcement de la collecte et du partage des données de sécurité régionales ;
- b) l'amélioration des capacités d'analyse et de la qualité des données ;
- c) l'élargissement de la participation multidisciplinaire à l'AEAG ;
- d) le renforcement des mécanismes de coordination entre FIRs ;
- e) l'appui à la mise en œuvre des recommandations régionales de sécurité.

4.3 Événements à venir

- a) Tenue de la deuxième réunion de l'AEAG à N'Djamena (Tchad) du 12 au 16 octobre 2026

5. SUITE A DONNER PAR LA RÉUNION

La réunion est invitée à :

- b) prendre acte des informations fournies dans la présente note de travail ;
- c) prendre acte des principales tendances de la sécurité et des facteurs contributifs synthétisés identifiés par l'analyse effectuée par la réunion AEAG/1 et validée ;
- d) encourager les États et les ANSP à veiller à la notification en temps opportun, complète et normalisée des données sur les événements de sécurité ATS conformément à la méthodologie de l'AEAG ;
- e) soutenir la mise en œuvre des recommandations formulées par la réunion AEAG/1 ;
- f) encourager la participation active aux activités futures de l'AEAG et aux activités régionales connexes en matière de sécurité.

APPENDICE

Document de référence

L'analyse détaillée à l'appui des conclusions figurant dans la présente note de travail se trouve dans le **rapport final de la première réunion de l'AEAG** tenue à Libreville (Gabon), du 13 au 17 octobre 2025.

Pour un accès facile, les participants sont invités à consulter le rapport final de la première réunion de l'AEAG en utilisant le code QR ci-dessous.

